

Fonds de démarrage et dégrèvement d'activité d'enseignement selon les dispositions des articles 7.17 et 7.18 de la convention collective du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi (SPPUQAC)

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Nom :			
Prénom :			
Titre du poste de l'affichage :			
Département :			
Date de début du premier contrat :		Date de fin du premier contrat :	

SECTION 2 – SOUTIEN AU DÉMARRAGE EN RECHERCHE ET CRÉATION¹

- **Dégrèvements d'activité d'enseignement**

		Trimestre d'utilisation
Dégrèvement no. 1 :		
Dégrèvement no. 2 :		

- **Fonds de démarrage de 10 000 \$**

Veuillez détailler la planification de vos dépenses dans le tableau suivant pour un total de 10 000 \$:

	Montant
Soutien étudiant	
Salaire technique	
Déplacements	
Frais divers (publication, analyses, traduction)	
Matériel	
Toute autre dépense conforme au cadre de dépenses des organismes subventionnaires fédéraux ² ou aux règles des FRQ ³ (précisez les dépenses)	

SECTION 3 – STRATÉGIE D'UTILISATION DES DÉGRÈVEMENTS D'ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT

Titre du projet ou de la programmation de la recherche :

Expliquez comment vous entendez utiliser de façon stratégique les dégrèvements d'enseignement pour la recherche :

¹ La présente planification sera utile au nouveau professeur voulant effectuer un bilan de l'avancement et de la pertinence de ses objectifs initiaux et qui désire planifier les prochaines étapes. Elle représente une valeur ajoutée dans le cheminement du nouveau professeur par rapport à l'article 7.18 qui mentionne qu'« au moment de produire son premier dossier d'évaluation conformément aux dispositions de l'article 8 de la convention collective, le nouveau professeur devra faire état de l'utilisation du montant alloué et détailler l'usage qui en a été fait. »

² Guide d'administration des trois organismes : partie 2 - utilisation des subventions

https://www.nserc-crsng.gc.ca/InterAgency-Interorganismes/TAFA-AFTO/guide-guide_fra.asp

³ Règles générales communes des Fonds de recherche en santé Québec (FRSQ) : section 8 – Dépenses admissibles et non admissibles https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/06/rqc_2021_2021-06-23_vfapprouvee.pdf

SIGNATURES

Professeur ou professeure

Directeur ou directrice de département

Doyen ou doyenne de la recherche, de la création et de l'innovation

Veuillez acheminer le document dûment rempli au Décanat de la recherche, de la création et de l'innovation (DRCI) à l'adresse courriel suivante : DRC_direction@uqac.ca.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le DRCI : DRC_direction@uqac.ca.